

**Décision du Président
n° D2024/23**

**Bureaux de La Barthe de Neste, Atelier technique de Sarlabous, Moulin des Baronnies, Agence Postale, Bureaux de Galan, Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoire de Labastide
Marché de fourniture d'électricité des sites**

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le marché public « Fournitures et acheminement en énergie électriques des points de livraison de la CCPL » d'une durée de 2 ans, lancé le 30 septembre 2024 avec date limite de réception des offres le 21 octobre 2024,

Décide

Article 1 : De retenir la proposition de l'entreprise ESL pour les lots 1 et 2 du marché public, aux conditions financières estimées suivantes et pour une durée de 2 ans :

- Lot 1 – Bureaux de La Barthe de Neste, Atelier technique de Sarlabous, Moulin des Baronnies, Agence Postale, Bureaux de Galan : 13 729.89 € TTC pour 2025 et 14 329.79 € pour 2026
- Lot 2- Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoire de Labastide : 3 911.97 € € TTC pour 2025 et 4 061.79 € pour 2026

Article 2 : De signer les actes d'engagement et les tableaux des prix auprès de la société ESL pour les lots n°1 et n°2 du marché public « Fournitures et acheminement en énergie électriques des points de livraison de la CCPL » :

Article 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 5 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 6 novembre 2024
Le Président,



Publiée le 15 NOV. 2024

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20241106-D2024-23-AU
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024